



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 30 mars 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 30^e jour du mois de mars 2015, à 20h00, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, le 26 mars 2015 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde,

Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Projet de règlement pour le désamiantage du Théâtre des Quatre Sœurs
3. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1503-118EX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1503-119EX

Il est proposé par Madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté selon la présentation suivante :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public

| |
|---------------------|
| |
| _____ Maire |
| |
| _____ Sec. Très. |

Municipalité de Saint-André-Avellin

4. Sujets discutés :
 - 4.1 Avis de motion - règlement pour le désamiantage du Théâtre des Quatre Sœurs
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **PAROLE AU PUBLIC**

4. **SUJETS DISCUTÉS :**

4.1. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR LE DÉSAMIANPAGE DU THÉÂTRE DES QUATRE SOEURS**

1503-02AM

Monsieur le conseiller, Germain Charron, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement d'emprunt pour le désamiantage du Théâtre des Quatre Sœurs.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet.

6. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1503-120EX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 20h05, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

| |
|---------------------|
| _____ Maire |
| _____ Sec. Très. |